

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CL21

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	400 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	0	0
TOTAUX	0	400 000 000
SOLDE	-400 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer 400 000 000 d'euros à l'action 02 « garantie de l'exercice du droit d'asile » du programme 303 « immigration et asile ».

En 2021, le budget "Immigration, asile et intégration" du gouvernement va être augmenté de 2 %. Non pas pour lutter contre une immigration hors de contrôle mais pour, entre autres "financer la création de 4 000 nouvelles places d'hébergement des demandeurs d'asile" pour la somme de... 37 millions d'euros.

La politique migratoire est en roue libre. En France, pour la seule année 2020, près de 40 000 mineurs non accompagnés ont été accueillis. En 2014, ils étaient à peine 4 000 à être pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.

On se souvient également, qu'en 2017, la France a passé la cap des 100 000 réfugiés alors qu'elle n'a que 40 000 places pour les accueillir.

Étant donné la situation économique de notre pays, nous avons deux choix raisonnables :

- soit rediriger une partie des fonds alloués à l'accueil de nouveaux migrants à la lutte contre l'immigration irrégulière ;
- soit réduire purement et simplement les fonds à l'accueil de migrants pour faire des économies.

En effet, être généreux avec de l'argent dont nous ne disposons pas, ou qu'il serait préférable d'injecter dans notre économie réelle, serait irresponsable.